NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

57 Nº 9 1930

Note sur la dévotion au Coeur apostolique de Jésus

Jos. VAN DER MEERSCH

p. 775 - 783

https://www.nrt.be/it/articoli/note-sur-la-devotion-au-coeur-apostolique-de-jesus-3375

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Note sur la dévotion au Cœur apostolique de Jésus

Depuis quelque temps l'attention des fidèles a été attirée sur le Cœur *Apôtre* ou sur le Cœur *apostolique* de Jésus (1) : sous cette formalité spéciale le Cœur du Sauveur est présenté comme objet du culte et ce culte est recommandé surtout aux âmes qui se donnent aux œuvres missionnaires.

Nous voudrions présenter quelques précisions à ce sujet et montrer que le culte du Cœur apostolique de Jésus, sainement entendu, n'est pas en opposition avec la doctrine théologique admise par l'Église catholique.

Nous dirons d'abord un mot de la dévotion au Cœur de Jésus, sans autre détermination, de cette dévotion qui est officiellement approuvée et vivement recommandée par les Souverains Pontifes, et qui a son expression dans la liturgie, notamment dans la fête du Sacré Cœur.

I.

Lorsqu'on lit les ouvrages théologiques qui, en ces derniers temps, ont exposé la dévotion au Sacré Cœur, on remarque certaines divergences dans la terminologie, là surtout où il s'agit d'exprimer *l'objet* de ce culte. Cependant, quant à la doctrine, l'accord semble établi pour le fond (2) et peut se résumer en

(1) Cf. *Bulletin de l'union du clergé en faveur des missions*, octobre 1923 ; V. Van den Bosch, p. b., *Le Cœur apostolique de Jésus*, Anvers, Procure des Missionnaires d'Afrique, 1928 ; *Le Bulletin des Missions*, Abbaye de Saint-André, 1930, p. 1.

(2) Cf. Terrien, *La Dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, Paris, Lethielleux, 1893, t. I ; Billot, *De Verbo Incarnato*, Prati, 1912, Thes. xxxviii ; Van Noort, *De Deo Redemptore*, Amstelodami, 1910, n. 95 ss. ; Bainvel, ap. Vacant, *Dict. de théol. cath.* art. *Cœur*, col. 271 ss. ; Michel, p. b., *La dévotion au Sacré Cœur*, Maison Carrée (Alger), 1921 ; Vermeersch, *Pratique et doctrine de la dévotion au*

quelques propositions que nous rappellerons ici : il est nécessaire de les avoir présentes à l'esprit, si l'on veut bien comprendre la question qui nous occupe.

A. L'OBJET DU CULTE.

1. Par le culte du Sacré Cœur nous honorons proprement la *personne* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme.

En effet, l'honneur, proprement dit, s'adresse toujours à une *personne :* l'honneur est, par définition, le témoignage de l'estime qu'a un être intelligent à l'égard d'une personne, en raison d'une perfection qui la distingue : c'est donc la *personne elle-même,* la *personne tout entière* que l'on honore, qui est à proprement parler l'être auquel s'adresse et auquel se termine l'honneur.

La perfection, qui détermine et spécifie l'honneur, est, elle aussi, objet honoré, mais en tant qu'elle fait partie de la personne, de l'être substantiel intelligent et individuel auquel va le témoignage de l'estime : la perfection, qui détermine et spécifie l'honneur, est une qualité (ou une autre entité accidentelle) de la personne honorée.

Quel que soit l'honneur ou le culte rendu à Jésus-Christ, l'objet, auquel proprement s'adresse et se termine l'honneur, est la personne : le Verbe Incarné, la seconde Personne de la Très Sainte Trinité, faite homme. Donc aussi dans le culte du Sacré Cœur, l'honneur est rendu à la *personne du Christ.* La personne du Christ est le *terme* de l'honneur rendu à son Cœur. C'est ce qu'enseigne Léon XIII (1).

Sacré Cœur, Paris, 1923, t. II, partie doctrinale, p. 20 ss.; GARRIGOU-LAGRANGE *L'objet propre de la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus*, dans la *Vie spirituelle*, 1930, p. 40 ss.

(1) « Quoniamque inest in Sacro Corde symbolum atque impressa imago infinitae Jesu Christi caritatis, quae movet ipsa nos ad amandum mutuo, ideo consentaneum est dicare se Cordi eius augustissimo : quod tamen nihil est aliud quam dedere atque obligare se Iesu Christo, quia quidquid honoris, obsequii, pietatis divino Cordi tribuitur vere et proprie Christo tribuitur ipsi » *Encycl.* « Annum Sacrum » *de hominibus sacratissimo Cordi Iesu devovendis*, 25ª Maii 1899.

2. Dans le culte du Sacré Cœur les actes honorifiques sont dirigés directement vers le *Cœur humain et vivant* de Jésus : en effet, c'est bien cet organe, ce cœur humain, qui a été montré et désigné par Jésus-Christ pour être l'objet direct et immédiat des hommages que Notre-Seigneur demandait à sainte Marguerite-Marie et c'est le culte de ce cœur humain que l'Église a approuvé (1).

3. La perfection qui détermine ce culte et en fait un culte *spécial* est l'*amour* de Jésus-Christ (2).

4. Ce culte spécial est tout à fait légitime et fondé sur une doctrine sûre : en effet, l'amour de Jésus est une perfection si élevée, une *excellence si particulière* qu'il est tout à fait raisonnable d'honorer spécialement Notre-Seigneur en raison de cet amour. D'autre part le Cœur humain du Christ est le *symbole de son amour :* il est donc tout à fait raisonnable d'adresser à ce Cœur les hommages rendus au Christ en raison de son *amour* (3).

B. Les actes du culte.

Le culte dont nous parlons, envisagé objectivement, est l'ensemble des actes par lesquels on honore le Christ considéré en son Cœur : pour qu'il y ait acte de ce culte, il faut qu'il soit

(1) Cf. Bainvel, *o. c.*, col. 273 ss.

(2) Sur la question de savoir si, dans le culte du Sacré Cœur, on vénère l'amour *divin* ou l'amour *humain* de Jésus, ou l'un et l'autre : cf. Vermeersch, *o. c.*, p. 39-105.

(3) Il est donc exact de dire que le *motif* spécial du culte du Sacré Cœur est l'*excellence de la charité du Christ*. — L'*objet* propre de ce culte, l'objet auquel s'adressent directement les actes honorifiques, est le *Cœur* humain de Jésus *et* aussi l'*amour* symbolisé par ce cœur. Ce sont là deux éléments qui constituent l'objet propre de ce culte, comme l'expose très bien le P. Terrien : « Voilà donc l'objet propre de la dévotion au Sacré Cœur : ce n'est ni le cœur de chair à l'exclusion de l'amour, ni l'amour à l'exclusion du cœur, mais le Cœur et l'amour. Qui dit le *Cœur de Jésus* dit ces deux choses, ou plutôt ne dit qu'une seule chose, composée, pour ainsi dire, de deux éléments inséparablement conjoints dans l'unité d'un même objet, comme le corps et l'âme se combinent dans l'unité substantielle d'une seule et même nature. J'adore le Cœur matériel de Jésus, mais en l'adorant je le regarde comme le symbole vivant qui personnifie pour moi tout

essentiellement un hommage adressé au Cœur de Jésus ou qu'il soit, *par l'intention* de celui qui le pose, offert en hommage à ce Cœur (1).

Tous acte honorifique, adressé au Cœur de Jésus, est un acte de *latrie* (2) et appartient à la vertu de religion : vertu qui incline l'homme à rendre à Dieu l'honneur qui lui revient (3).

Tous les actes de la vertu de religion peuvent être adressés spécialement au Cœur de Jésus et devenir ainsi des actes du culte du Sacré Cœur. Il faut tenir compte ici de la distinction entre les actes qui sont *essentiellement* honorifiques et qui sont produits par la vertu elle-même de religion (actus *eliciti*) et ceux qui sont *commandés* par la vertu de religion (actus *imperati*) et produits par une autre vertu.

Sans entrer dans la discussion concernant la question de savoir quels sont en réalité les actes proprement *élicites* de la vertu de religion (4), nous considérons ici comme actes appartenant à la vertu de religion (soit comme *élicites*, soit comme *commandés*) les actes suivants : l'*adoration*, la *louange*, la *dévotion* (= acte spécial), l'*action de grâces*, la *demande* (ou prière au sens strict), la *réparation* ou *amende honorable* (5). Tous ces actes

son amour ; j'adore l'amour de Jésus, mais en l'adorant, je le contemple dans la manifestation naturelle et sensible où Jésus me le montre, dans le cœur de chair. Ce qu'il y a de *principal* c'est l'amour... ». *La dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, p. 37. Il est donc exact de dire que l'amour de Jésus est l'*objet formel* du culte du Sacré Cœur.

(1) Un acte d'adoration, p. ex., est *essentiellement* un acte de culte ; une aumône, une mortification, n'est pas essentiellement un acte de culte, mais peut le devenir par l'*intention* de celui qui pose cet acte.

(2) Cf. Billot, *o. c.*, Thes. xxxvii, p. 359.

(3) Cf. S. Thomas, *Sum. Theol.* II. II, q. lxxxi, a. 2-5. — La vertu de religion est une vertu *morale* et elle est *spécifiquement distincte* de la vertu par laquelle on rend aux saints le culte de *dulie*, et de celle par laquelle on rend à la sainte Vierge le culte d'*hyperdulie*. Cf. *Collat. Brug.*, t. vi, p. 406 ; Dignant, *De virtute religionis*, Brugis, 1921, n. 31 ; Billot, *o. c.*, p. 358 s., 363.

(4) Cf. Dignant, *o. c.*, n. 9-13 ; Vermeersch, *De virtutibus religionis et pietatis*. Brugis, 1912, n. 4-5.

(5) Cf. Lehmkuhl, *Theologia moralis*, Friburgi Br., 1890, t. i, n. 330 ss.

peuvent s'adresser à Dieu, en tant qu'il est l'excellence infinie et le maître suprême de tout ce qui existe; les actes de même espèce peuvent s'adresser au Verbe Incarné, considéré en son Cœur humain, en raison de son amour : en ce cas ils appartiennent au *culte du Sacré Cœur* (1).

Il nous faut attirer ici l'attention sur deux actes en particulier : la *consécration* et la *réparation*.

La consécration n'est pas autre chose, nous semble-t-il, que cet acte spécial de religion que les théologiens appellent *devotio* (2), adressé tout spécialement à Jésus considéré en son Cœur : en effet, Sa Sainteté Pie XI, en son encyclique « Miserentissimus Redemptor » (3) nous dit que la consécration est un acte de piété par lequel « offrant à Dieu nos personnes et tous les biens que nous tenons de son éternelle bonté, nous nous vouons au divin Cœur de Jésus ». Cet acte de « dévotion » ou de « dévoûment » se fait dans l'intention d'*honorer* Jésus considéré en son Cœur et de faire servir nos personnes et nos biens au culte du Cœur de Jésus. Cet acte, s'il est réfléchi et bien délibéré, s'il est fait avec la volonté d'en accepter loyalement toutes les charges, est un principe d'où découle toute une vie morale, réalisant l'abnégation chrétienne (4).

La réparation est un acte par lequel on adresse au Cœur de Jésus un hommage en *compensation du déshonneur fait à Dieu par les péchés des hommes*. L'intention de *satisfaire, d'expier*, est essentielle à l'acte de réparation (5).

(1) Cf. VERMEERSCH, *Pratique et doctrine de la dévotion au Sacré Cœur*, t. II, p. 98 ss.

(2) Cf. S. THOMAS, *Sum. Theol.*, II-II, q. LXXXII; HOSTEN, *Collat. Brug.*, 1925, p. 24 ss.

(3) *Acta Apostolicae Sedis*, XX, 1928; *Collat. Brug.*, 1928, p. 185 ss; *Documentation catholique*, 1928, n. 429.

(4) Cf. VERMEERSCH, *La Consécration au Sacré Cœur de Jésus*, Tournai, 1899, p. 6 ss.

(5) Cf. l'encycl. de Pie XI « Miserentissimus Redemptor ». Cf. TERRIEN, *o. c.*, p. 198. — Il est à remarquer que l'acte d'amour surnaturel ou de *charité*, qui a pour objet Jésus, considéré en son Cœur, ou le Cœur de Jésus, n'est pas, par son essence, un acte du culte ou de la vertu de religion, mais bien un acte de la vertu

Tous ces actes, que nous venons d'énumérer, appartiennent au culte du Sacré Cœur, en tant qu'ils constituent un hommage offert au Christ en raison de son amour symbolisé par son Cœur.

II.

1. Comme nous l'avons dit, l'excellence de l'amour de Jésus-Christ est l'objet formel, d'où le culte du Sacré Cœur a son unité propre. Cependant l'amour du Verbe Incarné (surtout son amour *pour nous*) a de multiples effets qui nous font connaître et estimer cet amour : rien n'empêche que l'on s'applique à considérer telle manifestation de l'amour du Christ plutôt que telle autre, et que dès lors on honore spécialement le Christ en raison de son amour considéré en un *effet particulier*. C'est ainsi qu'a surgi la dévotion au Cœur *agonisant* de Jésus, au Cœur *eucharistique* de Jésus (1). Ces cultes ne sont ni spécifiquement, ni adéquatement distincts du culte du Sacré Cœur, sans autre détermination : car leur objet formel n'est ni adéquatement, ni formellement distinct de l'objet formel du culte du Sacré Cœur; mais chacun de ces cultes se diversifie parce qu'il est constitué par un ensemble d'actes déterminés par la considération d'un *aspect spécial* de l'amour de Jésus.

2. A ce point de vue, le culte du *Cœur eucharistique* de Jésus est très instructif.

Par *Cœur eucharistique* de Jésus on désigne le *Cœur* du Christ en tant qu'il est *symbole* de l'*amour qui a porté le Christ à instituer la sainte Eucharistie* (2).

théologale de charité. L'amour est la cause la plus efficace du culte, et aussi la *fin* pour laquelle le culte a été établi : Notre-Seigneur lui-même et les Souverains Pontifes ont exhorté les fidèles à honorer spécialement le Cœur du Christ afin que ce culte soit le moyen d'augmenter la charité des hommes envers Dieu. Cf. TERRIEN, *o. c.*, p. 171.

(1) Cf. BAINVEL, *o. c.*, col. 343.

(2) LEPIDI, *Explication dogmatique sur le culte du Cœur Eucharistique de Jésus*, Paris, 1926, p. 15; F.-X. JANSEN, *Le Cœur eucharistique*, *N. R. Th.*, 1927, p. 112; GARRIGOU-LAGRANGE, *o. c.*, p. 41-47.

Le culte spécial du Cœur eucharistique de Jésus a pour *terme* : le Verbe Incarné, la personne de Jésus; pour *objet formel* : l'excellence de l'*amour* qui a porté Jésus à nous donner *l'Eucharistie* et tous les bienfaits qui en découlent. Ce culte s'adresse « à l'acte d'amour par lequel Notre-Seigneur institua l'Eucharistie pour rester avec nous, pour nous donner son corps en nourriture et son sang en breuvage, pour s'immoler sur l'autel d'une manière non sanglante et fonder ainsi l'unité de l'Église » (1).

Ce culte spécial est, en tous points, conforme à la doctrine catholique : car il est réglé d'après les principes qui déterminent le culte voué par l'Église au Cœur de Notre-Seigneur, et, en ce qu'il a de spécial, il est parfaitement justifié : en effet, on peut considérer et contempler spécialement l'acte d'amour immense qui nous a procuré l'Eucharistie; conséquemment, en regardant le Cœur de Jésus comme symbole de cet amour, on peut lui adresser des hommages spéciaux et dès lors honorer le Christ spécialement en raison de cet amour : sous cet objet formel, on pourra adresser au Christ des témoignages de vénération qui seront *adoration, louange, action de grâces, supplication, consécration, réparation.*

On ne peut mettre en doute l'utilité de ce culte au point de vue de la sanctification de l'âme : « Cet amour particulier (par lequel le Christ institua l'Eucharistie), si l'esprit le médite attentivement et se fixe en lui, ne peut pas ne pas exciter notre âme et l'enflammer de l'amour de Jésus-Christ d'une manière excellente et toute particulière. En fait, la dévotion envers le Cœur eucharistique de Jésus, n'est autre que le *culte de Jésus-Christ nous aimant de cet amour qui le porta à instituer le sacrement de l'Eucharistie*; partant cette dévotion ne peut qu'être très efficace pour développer la piété » (2).

3. Ce que nous venons de dire du culte spécial du Cœur eucharistique, peut se dire aussi du culte spécial du *Cœur apostolique* de Jésus.

(1) Lepidi, *o. c.*, p. 34.
(2) Lepidi, *o. c.*, p. 38.

Par cette dénomination « *Cœur apostolique* » on désigne le Cœur de Jésus en tant qu'il est symbole de l'amour par lequel Jésus a exercé l'apostolat (1). L'amour de Jésus pour les hommes l'a porté à prêcher la vérité et à la confirmer par ses miracles ; à accepter des fatigues, des souffrances et la mort pour accomplir cette œuvre et la rendre efficace ; le Christ, par ce même amour, a voulu qu'après lui ses apôtres et leurs successeurs prêchassent la doctrine chrétienne par le monde entier et apportassent ainsi aux hommes la foi et la vie éternelle ; enfin le Christ, en vertu de ce même amour, suscite sans cesse dans son Église des âmes qui s'adonnent avec une admirable générosité à la grande entreprise de la conversion des païens.

Il convient donc de méditer cet amour *apostolique*, d'adorer Jésus *Apôtre* (2), de le louer, de le remercier pour son apostolat, de le supplier afin qu'il fasse descendre les grâces les plus abondantes en ceux qui se dévouent à l'évangélisation des païens, afin qu'il éclaire ceux auxquels s'adresse cette prédication ; il convient aussi de se *consacrer* au Cœur apostolique, de lui offrir personne et biens en vue d'une coopération généreuse à l'œuvre de la diffusion de la vérité chrétienne ; il convient aussi d'offrir au Cœur apostolique l'hommage de la *réparation :* car Jésus est outragé dans l'exercice de son rôle d'apôtre (3) : par tant de résistances coupables à ses divins appels, par tant d'attaques haineuses dirigées contre la doctrine du Christ, attaques qui ébranlent ou

(1) Le Cœur *eucharistique* est le cœur en tant qu'il est principe de l'*Eucharistie* ; le Cœur *apostolique* est le cœur en tant qu'il est principe de l'*apostolat*.

(2) « C'est pourquoi... considérez l'apôtre et le grand prêtre de la foi que nous professons » *Hebr.* III, 1. Sur ce texte l'abbé Crampon fait opportunément cette remarque : « Jésus est *apôtre* de notre foi ; c'est-à-dire envoyé de Dieu pour l'annoncer aux hommes, et *grand prêtre*, réconciliant sans cesse l'humanité avec Dieu ; il réunit deux fonctions que Dieu avait partagées entre Moïse et Aaron ». — Cf. S. THOMAS. *Sum. Theol.*, III, q. XLII, a. 1.

(3) La mission de l'*apôtre*, conférée à Jésus, comprend avant tout la fonction de *maître enseignant la vérité religieuse* : cette fonction est le *munus propheticum*, dont parlent les auteurs. Cf. VAN NOORT, *o. c.*, n. 144.

anéantissent, dans les âmes, la foi et les plongent souvent dans un abîme de ténèbres et de corruption ; par tant de persécutions qui s'opposent à l'influence bienfaisante de l'Église ; par les lâchetés de ceux qui, s'étant consacrés au Christ, ne sont pas fidèles au ministère qui leur est confié.

Il est donc un ensemble d'actes honorifiques, qu'il convient d'adresser au Cœur de Jésus, en raison de l'excellence de son amour qui l'a porté à donner aux hommes l'immense et multiple bienfait de l'apostolat, exercé surtout par la prédication de la vérité : cet ensemble d'actes constitue le *culte du Cœur apostolique de Jésus*.

On ne peut, semble-t-il, en nier l'opportunité : en effet, de nos jours, plus qu'antérieurement, les Souverains Pontifes exhortent les fidèles à prendre activement part à l'œuvre missionnaire, à l'apostolat catholique exercé en faveur des païens ; pour faire naître dans les âmes et pour y développer le désir de cette coopération, pour leur en donner une compréhension *surnaturelle* qui fasse naître une activité surnaturelle et ardente, il n'est pas de moyen plus efficace que la considération de Jésus Apôtre (1) et le culte de son *Cœur apostolique :* Jésus est le modèle de l'apôtre, son cœur est le foyer où s'allument l'amour qui porte à la conquête des âmes et le zèle qui, pour les donner au Christ, ne recule pas devant les obstacles, les souffrances et la mort.

Bruges. Chanoine Jos. VAN DER MEERSCH.

(1) Le R. P. Vermeersch, dans son livre *La consécration au Sacré Cœur de Jésus*, expose la pratique de divers *offices*. L'office de zélateur « expression la plus haute du service divin et du Sacré Cœur » (*o. c.*, p. 155) consiste à travailler à la conversion des âmes, donc à l'*apostolat*. La considération, qui préside aux méditations sur ce sujet, est celle de « Notre-Seigneur parcourant les villes et les bourgades de la Terre Sainte pour fonder le royaume de Dieu » (*o. c.*, p. 156) ; celle encore de « Notre-Seigneur au milieu de ses courses apostoliques, prononçant ces paroles : *Je ne cherche pas ma gloire, mais celle de mon Père* ». C'est Jésus *apôtre* qui nous est représenté là, c'est Jésus travaillant sous l'impulsion de son amour *apostolique*, qui est symbolisé par son Cœur.